

**Arrêté temporaire n°ST26/549
Portant réglementation du stationnement**

ROUTE DE PARIS (D940)

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'autorisation de voirie n°ST26/549AV ,

VU l'arrêté notifié le 22 mars 2026 portant délégation de signature à M. le 4ème adjoint au Maire,

VU la demande en date du 14/10/2026 émise par PLAKOTEK demeurant 38 route de la Trésorerie 62126 WIMILLE représentée par Monsieur VILLAIN pour le compte de HABITAT HAUTS DE FRANCE demeurant 520 boulevard du Parc Parc d'affaires 62231 COQUELLES représentée par Monsieur POCHET aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

VU l'avis favorable de la MDADT en date du 03/11/2025,

CONSIDÉRANT que des travaux réhabilitation des 3 lots rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/10/2026 au 20/07/2027 ROUTE DE PARIS (D940),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 12/10/2026 et jusqu'au 20/07/2027, le stationnement des véhicules est interdit du 46 au 50 ROUTE DE PARIS (D940). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place .

Article 4

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 14 octobre 2026

Pour le Maire,

Adjoint aux services techniques



Le Maire **SAVEANT**

DIFFUSION:

- HABITAT HAUTS DE FRANCE
- la Police Municipale

ANNEXES:

plan + demande

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa

date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

AUTRE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce document est à compléter 15 jours avant le début des travaux

Travaux à effectuer chez :

M/Mme : *Habibeh Habib de France*
Adresse complète : *46-48-50 Route de PARIS 62980 St Martin Boulogne*
Téléphone : *03 21 46 98 73*
Adresse mail (obligatoire) :@.....
Période des travaux : Du *12 oct* au *20 nov* inclus
Nature des travaux : *Rehabilitation des 3 bays*
.....

Si vous faites appel à un professionnel, merci de remplir obligatoirement ci-dessous

Nom de l'entreprise : *PLAKOTEK*
Adresse : *38 route de Pa. bronne*
Téléphone : *03 21 46 98 73*
Adresse mail (obligatoire) : *gullain*@..... *plakotek.net*

Dates et durée de l'occupation

Début (date et heure) : *12 octobre 2016*
Fin (date et heure) : *20 nov 2017*

Type d'occupation ⁽¹⁾

- ☒ Voirie
☒ Trottoir
☐ Restriction de circulation
☐ Route barrée
☐ Autre (à préciser) :

À Saint-Martin-Boulogne, le *2 octobre 2016*

Demande à envoyer dûment complétée par mail à l'adresse suivante :

demande-arrete@ville-stmartinboulogne.fr

Pour tout problème, merci de contacter le **03 21 32 84 78**

(1) Cocher la case correspondante

